

Pour tout savoir sur les règles vitales: cliquez ici.

Disponible sur App Store

suvapro
Le travail en sécurité



Disponible sur Android

II	-15MIN/CAC40	LIVEDOW	LIVEEUR/CHF	LIVEUSD/CHF	LIVEEUR/USD	LIVEOR	LIVEBRENT	PREV.DAY	Mazout
81.21	-0.23%	4'268.37	-0.09%	15'900.82	-0.41%	1.2316	0.03%	0.9168	0.07%
						1.3434	-0.04%	1'246.20	0.24%
								107.81	0.79%
									Taux CHF

Retour sur Romandie.com

Email | Immobilier | Investir.ch | Jeux.ch | RC | Tel | RSS

NEWS LES PLUS LUES (60 MIN)



Texte



Forcené de Bienne la Cour suprême confirme son irresponsabilité

Le retraité biennois qui s'était opposé avec violence à la vente forcée de sa maison en 2010 est jugé irresponsable. La Cour suprême bernoise a confirmé mercredi en appel le verdict rendu en première instance. Le septuagénaire reste dans une institution psychiatrique fermée.

Celui que l'on a surnommé le "forcené de Bienne" n'a donc pas réussi à modifier le verdict du tribunal régional Jura bernois-Seeland et à renvoyer l'acte d'accusation au Ministère public. Le prévenu voulait assumer la responsabilité de ses actes, mais ne pas être reconnu coupable.

Comme la veille, l'accusé ne s'est pas présenté devant la Cour. Le retraité entendait ainsi protester contre la décision du juge de ne pas donner suite à plusieurs de ses requêtes dans le cadre de l'administration des preuves. Malgré son absence, le juge avait décidé mardi de poursuivre le procès, estimant suffisante la présence de l'avocat pour traiter ce recours.

En première instance, les juges biennois avaient suivi l'avis des expertises psychiatriques, estimant que Peter Hans Kneubühl souffrait de graves troubles délirants quand il a tiré sur des policiers venus l'arrêter. Une version que l'accusé a toujours rejetée.

Institution psychiatrique

La Cour suprême a sans surprise suivi le procureur qui a souligné que l'accusé était bel et bien irresponsable lorsqu'il s'est opposé par la violence à la vente forcée de sa maison à Bienne, blessant grièvement un policier. Elle a donc confirmé le placement de Peter Hans Kneubühl dans une institution psychiatrique en milieu fermé.

Le procès en appel n'a pas apporté d'éléments nouveaux à cette affaire. Le retraité biennois s'était joué durant une dizaine de jours de centaines de policiers en septembre 2010 à Bienne. Il n'a jamais dévoilé les circonstances de sa cavale.

(ats / 20.11.2013 16h31)



PAS DE COTISATION ANNUELLE NI LES ANNÉES SUIVANTES

Je 1/2°C	Ve 1/1°C	Sa 1/3°C	Di 2/4°C
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Prévisions locales
-> votre choix ?

[Pluies en direct](#)

Les dernières news

- 00:53 **ALERTE - France: l'ADN du gardé à vue correspond à celui du tireur...**
- 00:08 **L'Est de la France en vigilance orange pour neige et verglas, décès...**
- 23:46 **Obama et les Clinton sur la tombe de John F. Kennedy**
- 23:39 **Canada: l'ex-chef de cabinet du Premier ministre soupçonné de...**
- 23:37 **CH - Automobiliste bulgare flashé à plus de 210 km/h sur l'A1**